SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Jeudi, 17 juin 2021 - 20h00 à la salle du Battoir

Procès-verbal no. 02/2021

Présidence : M. Yves PELLET				
Municipalité				**Excusé**
M.	Pierre-Alain	KARLEN	Syndic	
Mme	Corinne	BALLIF GROGNUZ	Municipale	
M.	Reynald	DÄNZER	Municipal	
M.	Pierre-Alain	FAVROD	Municipal	
M.	Roland	MOOSER	Municipal	

Ordre du jour :

1	Appel	
2	Adoption de l'ordre du jour	
3	Procès-verbal de la dernière séance	
4	Communications du Bureau	
5	Communications de la Municipalité	
6	Présentation par M. Jean-Daniel RICKLI du bureau Esplanade Aménagement du préavis relatif au Plan général d'affectation (PGA) et Règlement du plan général d'affectation (RPGA) et le PPA En Brassey	
7	Préavis no. 06-2021, du 31 mai 2021, relatif au Plan général d'affectation (PGA) et Règlement du plan général d'affectation (RPGA) et le PPA En Brassey	
	7.1. Rapport de la Commission d'urbanisme	
	7.2. Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	
	7.3. Adoption du préavis no. 06-2021	
8	Rapport de gestion et comptes 2020	
	8.1. Rapport de la Commission des Finances et de Gestion sur les comptes 2020	
	8.2. Adoption des comptes arrêtés au 31 décembre 2020	
	8.3. Rapport de la Commission des Finances et de Gestion sur la gestion 2020	
	8.4. Adoption du Rapport de gestion 2020	
	8.5. Réponses de la Municipalité aux vœux et remarques de la COFIGE	
	8.6. Adoption des réponses de la Municipalité	
9	Préavis no. 05-2021 du 03 mai 2021 relatif à la demande de crédit pour finaliser le remplacement des luminaires actuels par des LED et l'installation de la télégestion pour tout l'éclairage public de la Commune	
	9.1. Rapport de la Commission Ad Hoc	
	9.2. Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	
	9.3. Adoption du préavis no. 05-2021	
10	Préavis no. 04-2021 du 22 mars 2021 : révision du règlement de l'entente intercommunale du SDIS du Haut-Lac	
	10.1. Rapport de la Commission Ad Hoc	
	10.2. Adoption du préavis no. 04-2021	
11	Divers	

Il est 20h00, M. le Président Yves PELLET souhaite la bienvenue aux Conseillers/ères ainsi qu'aux membres de la Municipalité présents pour cette dernière séance de la législature 2016-2021.

M. le Président cède la parole à M. Kim KAUFFMANN, secrétaire du Conseil, pour l'appel.

1. Appel

- Présents : 26
- Excusés : 8
- Absents : 0

Le quorum est atteint, M. le Président invoque la bénédiction divine sur les travaux de l'Assemblée, puis il déclare cette deuxième séance 2021 ouverte.

M. le Président rappelle que les interventions des Conseillères et Conseillers se font debout, que chaque intervenant mentionne son nom et son prénom avant de s'exprimer. Un Conseiller ne peut pas prendre deux fois la parole de suite tant qu'un autre membre qui souhaite intervenir ne se soit exprimé. La salle n'étant pas sonorisée, merci de bien vouloir parler fort.

Mmes Laurence STETTLER et Sandra FAVROD fonctionneront comme scrutatrices.

2. Adoption de l'ordre du jour

En l'absence de remarques, M. le Président constate que l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal est passé en revue page par page.

M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD signale une correction à effectuer en page 7 concernant une méprise dans le prénom du Conseiller M. Claude-Alain STETTLER.

Il n'y a pas d'autre demande de modification. Le document est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie le Secrétaire, M. Kim KAUFFMANN, pour le procès-verbal.

4. Communications du Bureau

- M. le Président remercie les cinq personnes du Bureau ayant œuvré dans le cadre du dépouillement des Votations Fédérales du dimanche 13 juin dernier. Un travail de qualité a été fourni pour une prompte publication des résultats.
- Toutes les demandes au Conseil peuvent désormais être effectuées à la nouvelle adresse email : conseil.communal@noville.ch.
- Comme mentionné lors du dernier Conseil, une demande de la COFIGE a provoqué un recours de la Municipalité contre une décision de Mme la Préfète Patricia Dominique LACHAT. Actuellement, la Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes (DGAIC) de l'Etat de Vaud ne s'est pas encore prononcée au sujet de ce recours. Le dossier y relatif est disponible en consultation auprès de M. le Président.
- Pour rappel, les Commissions sont nommées et convoquées par de Bureau du Conseil. Il y a quelques exceptions telle que l'élection de la COFIGE qui doit se faire par le Conseil. Une fois les commissions nommées et convoquées par le Bureau, elles s'organisent elles-mêmes de façon autonome.
- Pour la prochaine législature, le paiement des indemnités des Commissions sera effectué par virement bancaire. Toutefois, les jetons de présence aux séances du Conseil communal continueront à être payés comptant en fin de séance.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président transmet la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN. Ce dernier salue l'Assemblée et cède la parole aux membres de la Municipalité :

- **M. le Municipal Roland MOOSER :**

  Demande de M. Claude-Alain STETTLER concernant une mise à jour GPS pour que le hameau de Crebelley soit relié à la route cantonale : M. le Municipal propose l'installation de deux panneaux indicateurs pour camions, l'un à la sortie de la H144 indiquant de tourner à gauche en direction de Crebelley, et l'autre 200m plus loin pour indiquer de tourner à droite. En outre, il suggère la pose d'un panneau indiquant la direction de l'entreprise STETTLER.

  M. Claude-Alain STETTLER rappelle qu'il avait évoqué des problèmes d'orientation par les systèmes de navigation GPS qui induisent les chauffeurs en erreur. Mais la pose des panneaux est la bienvenue.

  M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN précise qu'une demande a été envoyée à Cartoriviera pour la mise à jour des accès routiers GPS à Crebelley. Un suivi est en cours.

  Réfection des routes : plusieurs tronçons de chemins et de routes seront à refaire dans le courant de l'année.

  - Route du Châtelet, depuis la jonction de la Combe jusqu'à la bifurcation du ch. du Crebolaz ;
  - Entre Les Malliez et Noville, depuis le rond-point LIDL jusqu'aux Ecuries de la Rossat notamment devant la Romande Energie ;
  - Les deux ponts sur le Grand Canal ;

  Dessertes agricoles : fin de procédure avec une décision d'adjudication imminente. Il ne reste plus que les recours à gérer.

  Pont de Californie : le projet suit son cours.

  Problème de parcage le long de la route du Grand Canal : lors des jours de grande affluence, les automobilistes stationnent de façon inadéquate le long du Grand Canal de façon à gêner le passage. Cela pose des problèmes de sécurité pour l'accès d'urgence d'ambulances ou du SDIS. Une signalisation d'interdiction de stationnement sera posée pour résoudre le problème.

- **M. le Municipal Reynald DÄNZER :**

  Port du Vieux Rhône :

  Des panneaux indiquant les zones visiteurs seront posés au Port du Vieux Rhône.

  Une barrière sera installée dans la zone de mise à l'eau des bateaux afin de réguler l'accès et pour éviter que des véhicules ne viennent y stationner avec leurs remorques.

  Les bouées de signalisation jaunes et leurs chaînes vont être changées.

  Pour éviter les désagréments de l'électricité statique, tous les pontons seront équipés d'une mise à terre.

  Au bout de dix mois, la Commune a reçu une autorisation cantonale pour la pose d'une signalisation pour une vingtaine de titulaires de places d'amarrage.

  Au Grand-Canal, il va falloir entreprendre des travaux de désalgage. Pour ce faire, il faudra déplacer tous les bateaux.

M. le Président remercie les membres de la Municipalité pour leurs communications et cède la parole à M. Jean-Daniel RICKLI du bureau d'études Esplanade Aménagement SA.

6. Présentation par Monsieur Jean-Daniel RICKLI, du bureau Esplanade Aménagement, du préavis relatif au Plan général d'affectation (PGA) et Règlement du plan général d'affectation (RPGA) et le plan partiel d'affectation En Brassey

M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN présente M. Jean-Daniel RICKLI et les différents domaines de compétences de son Bureau. Il énumère également les diverses interventions d'Esplanade Aménagement pour la Commune. M. le Syndic rappelle le contexte long, fastidieux et complexe des discussions et négociations avec le Canton.

S'en suit une présentation technique détaillée du PGA de la Commune et du contexte dans lequel s'est inscrit le projet de révision. Au terme de l'intervention de M. Jean-Daniel RICKLI, M. le Syndic fournit quelques compléments d'information au Préavis no. 06-2021.

M. le Président remercie M. Jean-Daniel RICKLI pour sa présentation, et M. le Syndic pour son intervention. Il ouvre la discussion.

Question M. Christophe CARREL : les modifications des bornes ont-elles été prises en compte à la suite du remaniement parcellaire du Canal du Haut-Lac ?

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : peu de bornes ont bougé car elles sont sur des points limite. Cela n'a aucune implication dans le PGA. Le long du Canal, il s'agit de surfaces d'assolement qui sont intouchables.

Il n'y a pas d'autres questions.

Avant de passer au point 7 de l'ordre du jour, M. le Président confirme qu'aucun des Conseillers présents doit se récuser quant à l'objet du Préavis no. 06-2021.

7. Préavis no. 06-2021, du 31 mai 2021, relatif à au Plan général d'affectation (PGA) et Règlement du plan général d'affectation (RPGA) et le plan partiel d'affectation En Brassey

M. le Président donne la parole à M. Nicolas CHATELAN, président de la Commission d'urbanisme pour la présentation de son rapport.

7.1. Rapport de la Commission d'urbanisme

M. Nicolas CHATELAN, président de la Commission donne lecture des conclusions du rapport que chaque Conseiller/ère a reçu par courriel.

La Commission d'urbanisme propose d'accepter les conclusions du préavis qui sont :

- d'adopter le Plan général d'affectation (PGA) et son Règlement du plan général d'affectation RPGA, dont l'art. 9, alinéa 7 sera abrogé, ainsi que le PPA « En Brassey » ;
- de soumettre le dossier complet du Plan général d'affectation et son règlement ainsi que le PPA « En Brassey » à l'approbation du Département du territoire et de l'environnement du Canton de Vaud (sans opposition) ;
- *supprimé*
- de donner tout pouvoir à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du Plan général d'affection et de son Règlement et du PPA « En Brassey » ;
- d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 70'000.- pour financer la fin des travaux du PGA, de prélever cette somme sur les disponibilités de la Bourse communale et d'amortir cet investissement par le fonds de réserve pour travaux futurs, compte du bilan no. 9282.9.

M. le Président remercie M. Nicolas CHATELAN et ouvre la discussion.

Commentaire de Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER : Mme DAPPLES DÜNNER se dit déçue par le document reçu pour la présentation du préavis par la Municipalité. Elle estime que sur la base de ce document, elle ne dispose pas des outils et des informations nécessaires pour comprendre l'importance et l'évolution de ce dossier qui a occupé la Municipalité durant des années. A son avis, ce dossier est incomplet et elle le regrette.

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : le document est un condensé et un résumé d'une multitude de dossiers, de plans et de rapports que tout le monde peut venir consulter dans les archives de la Municipalité. De même chacun est libre de s'informer sur les mises à l'enquête. Les règlements d'affectation sont disponibles sur le site internet de la Commune. La Commission d'urbanisme a également entrepris son travail d'évaluation en délégation du Conseil, notamment avec une séance détaillée de questions-réponses avec M. Jean-Daniel RICKLI.

Complément de Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER : elle ne remet pas en question la qualité du travail de la Municipalité, dont elle reconnait l'effort fourni, mais elle aurait souhaité quelques précisions complémentaires pour la compréhension du dossier.

Commentaire de M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD : M. le Municipal fournit comme exemple les dossiers remis dans le cadre de la Commission du Grand Conseil des infrastructures liées au transports et à la mobilité, dont il est membre. Ce document est un résumé du travail détaillé effectué en arrière-plan. Il s'agit avant tout de remettre un outil fournissant une information résumée et permettant une prise de décision concise et rapide.

M. le Président remercie les intervenants pour leurs remarques.

Il n'y a plus de questions.

7.2. Rapport de la Commission des finances et de gestion

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL, président de la COFIGE qui donne lecture du rapport que chaque Conseiller/ère a reçu par courriel.

La Commission des finances et de gestion propose d'accepter les conclusions du préavis qui sont :

- d'adopter le Plan général d'affectation (PGA) et son Règlement du plan général d'affectation RPGA, dont l'art. 9, alinéa 7 sera abrogé, ainsi que le PPA « En Brassey » ;
- de soumettre le dossier complet du Plan général d'affectation et son règlement ainsi que le PPA « En Brassey » à l'approbation du Département du territoire et de l'environnement du Canton de Vaud (sans opposition) ;
- d'adopter, en faisant siennes, les propositions de réponses de la Municipalité aux oppositions déposées durant les enquêtes publiques précitées mais toutes retirées ;
- de donner tout pouvoir à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du Plan général d'affection et de son Règlement et du PPA « En Brassey » ;
- d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 70'000.- pour financer la fin des travaux du PGA, de prélever cette somme sur les disponibilités de la Bourse communale et d'amortir cet investissement par le fonds de réserve pour travaux futurs, compte du bilan no. 9282.9.

M. le Président remercie M. Christophe CARREL et ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions.

7.3. Adoption du préavis no. 06-2021

M. le Président donne lecture des conclusions du préavis :

Le Conseil communal de Noville :

- Ayant pris connaissance du préavis no. 06-2021, du 31 mai 2021, relatif au Plan général d'affectation (PGA) et Règlement du plan général d'affectation (RPGA) et le PPA En Brassey ;
- Ayant entendu le rapport de la Commission d'Urbanisme chargée de l'étude de ces objets ;
- Ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- d'adopter le Plan général d'affectation (PGA) et son Règlement du plan général d'affectation (RPGA), ainsi que le PPA en Brassey ;
- de soumettre le dossier complet du Plan général d'affectation et son règlement ainsi que le PPA en Brassey à l'approbation du Département du territoire et de l'environnement du Canton de Vaud (sans oppositions) ;
- *) d'adopter, en faisant siennes, les propositions de réponses de la Municipalité aux oppositions déposées durant les enquêtes publiques précitées, mais toutes retirées ;
- de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du Plan général d'affectation et de son Règlement et du PPA en Brassey ;
- d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 70'000.- pour financer la fin des travaux du PGA, de prélever cette somme sur les disponibilités de la Bourse communale et d'amortir cet investissement par le fonds de réserve pour travaux futurs, compte du bilan no. 9282.9.

*) *Ce point est supprimé sur amendement de la Commission, accepté à la majorité.*

Remarque de M. Nicolas CHATELAN : la commission d'urbanisme a proposé deux amendements relatifs à ce préavis.

M. le Président confirme deux amendements demandés par la commission d'urbanisme et cède la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN pour donner quelques explications relatives à ces deux amendements :

1. Art. 9 al. 7 du Règlement du PGA doit être abrogé : dans le plan du géomètre la zone « cimetière » n'est plus en zone d'utilité publique, il repart en zone agricole ;

2. Il s'agit de supprimer la décision relative aux réponses de la Municipalité aux opposants au PGA. En effet, les situations familiales de certains propriétaires avaient été entendues par la Municipalité mais doivent être maintenues confidentielles. Les oppositions des familles concernées ont été retirées.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ces explications et procède au vote.

Les conclusions du préavis no. 06-2021 sont acceptées à main levée à la majorité. Il n'y a pas d'avis contraire. Deux abstentions.

8. Rapport de gestion et comptes 2020

M. le Président cède la parole à la M. le Syndic pour ses commentaires.

M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :

M. le Syndic précise que des compléments d'informations ont été fournis à la COFIGE dans le cadre d'une discussion avec le Boursier communal et lui-même. Il donne ci-après quelques informations spécifiques :

La marge d'autofinancement (cashflow) est de CHF 50'000.- en dessous de la marge annuelle moyenne.

Attribution de CHF 469'943.15 au fonds de réserve pour le tourisme, des ordures ménagères, l'épuration et le service des eaux. Ce fonds doit être alloué spécifiquement à ces domaines.

Alors que des amortissements obligatoires ont été effectués pour un total de CHF 346'080, un amortissement complémentaire de CHF 340'000.- a été opéré pour la RC 780 Les Fourches. Une contribution généreuse de CHF 369'000.- a été reçue du Canton.

Des arriérés d'impôt ont été constatés à fin 2020. Il s'agit de débiteurs douteux pour lesquels il faut constituer une réserve en cas de perte de ces créances.

Dans la perspective d'une baisse du taux d'impôt communal en octobre 2021, des simulations sont en cours pour analyser la faisabilité de dite adaptation. L'objectif d'une réduction du taux à la fin de la législature 2016-2021 est maintenu.

En résumé, l'exercice communal 2020 s'avère comme un bon millésime. Toutefois, l'endettement total a augmenté de CHF 125'000.- en raison d'engagements complémentaires. L'indicateur de l'endettement par habitant augmente de CHF 6'398.-/hab. en 2019 à CHF 6'488.-/hab. en 2020, mais reste en dessous de la moyenne des communes vaudoises (CHF 6'719.-/hab. hors Lausanne).

En comparaison à d'autres communes vaudoises très endettées, Noville se porte bien, avec un fonds de réserve adapté pour faire fonctionner sainement la Commune.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses explications. Il ouvre la discussion et, à cet effet, les différents dicastères et les rubriques des comptes du Rapport de gestion sont passés en revue.

Il n'y a pas de remarques au sujet du chapitre d'introduction et des 5 dicastères Municipaux (pages 1 à 42).

Aucune remarque n'est formulée concernant les 7 premiers chapitres des Comptes (pages 1 à 15).

Question de M. Ferdinand BARMETTLER : concernant le chapitre 8 des « Services Industriels » (pages 16 et 17), il demande si le prélèvement de CHF 0.07/kWh de la Romande Energie figure également dans cette rubrique, notamment en relation avec la taxe d'usage du sol facturée à la Romande Energie pour la concession.

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : le prélèvement de Romande Energie de CHF 0.07/kWh figure dans le compte 82.411.20 « Concession Romande Energie », noyé dans la taxe d'usage du sol.

Question de M. Manuel HAYOZ : au sujet des totaux des comptes en page 18, il souhaite une explication quant à la différence des charges budgétées (CHF 5'327'375.-) et effectives (CHF 6'302'370.-). De même, pour la différence des revenus budgétés et effectifs. M. Hayoz précise qu'il serait opportun que ces explications fassent l'objet d'un préavis en lieu et place d'un rapport de gestion.

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : le budget est établi sur la base d'une projection réaliste et plutôt prudente de l'exercice à venir. Les comptes 2020 sont restés au même niveau que 2019. Toutefois, durant l'année la Commune se retrouve face à des impondérables. Pour exemple, des encaissements fiscaux extraordinaires sur les sociétés, sur la vente de terrains industriels. Tous les détails des charges sont dans les comptes tenus par le Boursier qui est un professionnel dans son domaine. Ce dernier se tient à disposition pour fournir toutes les explications nécessaires.

Commentaire de M. Manuel HAYOZ : ainsi que cela se pratique dans d'autres Communes, il préférerait un document explicatif écrit plutôt que des commentaires oraux lors de la séance du Conseil.

Réponse de M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD : il peut y avoir des encaissements imprévus, mais aussi des dépenses imprévues, comme des travaux à réaliser dans l'urgence. Ce sont les aléas de la gestion d'une Commune : on génère des charges extraordinaires.

Complément de M. Manuel HAYOZ : il ne remet pas en question le travail accompli par la Municipalité et le Boursier, mais il précise qu'il y a une délégation des compétences sur la gestion des comptes, et lorsque l'on constate un dépassement de CHF 975'000.- des charges par rapport au Budget, on est en droit d'attendre une explication précise.

M. le Président remercie les intervenants pour leurs questions, réponses et commentaires. Il n'y a pas de remarques concernant les dernières pages des Comptes (Bilan et Investissements).

M. le Président annonce la discussion close.

8.1. Rapport de la Commission des finances et de gestion sur les comptes 2020

M. le Président cède la parole à M. Christophe Carrel, Président de la COFIGE qui lit le rapport que les conseillers/ères ont reçu par courriel.

En conclusion, la COFIGE propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Noville :

- ayant pris connaissance du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2020 ;
- ayant entendu les rapports de la Commission des Finances et de Gestion ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide

- d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 tels que présentés.

M. le Président remercie M. Christophe CARREL et ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions.

8.2. Adoption des comptes arrêtés au 31 décembre 2020

M. le Président passe à l'adoption des comptes de l'exercice 2020 tels que présentés et arrêté au 31 décembre 2020.

Les comptes annuels de l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020 sont acceptés à la majorité. Il n'y a pas d'avis contraire. Deux abstentions.

8.3. Rapport de la Commission des finances et de gestion sur la gestion 2020

M. le Président transmet la parole à M. Christophe CARREL, président de la COFIGE, pour la lecture du rapport que les conseillers/ères ont reçu par courriel.

En conclusion, la COFIGE propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Noville :

- ayant pris connaissance du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2020 ;
- ayant entendu les rapports de la Commission des Finances et de Gestion ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide

- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion et à la Commission de gestion et finances d'être déchargée d'établir ce rapport.

M. le Président remercie M. Christophe CARREL et ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions.

8.4. Adoption du rapport de gestion 2020

M. le Président passe à l'adoption du rapport de gestion afin de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2020.

Le Conseil communal de Noville accepte le rapport de gestion 2020 et donne décharge à la Municipalité pour sa gestion, à la majorité. Un avis contraire. Quatre abstentions.

M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD demande la correction de la date du rapport de la COFIGE daté du 10 juin 2020 au lieu du 10 juin 2021. M. Christophe CARREL confirme que la correction sera faite.

M. le Président remercie la Municipalité pour son engagement et son excellent travail.

8.5. Réponses de la Municipalité aux vœux et remarques de la Commission des finances et de gestion

M. le Président cède la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN pour ses réponses.

M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :

En ce qui concerne la demande de révision du taux d'imposition communal à la baisse, la Municipalité et le Boursier vont effectuer des simulations et des projections afin d'étudier l'impact sur les finances communales.

Pour éviter une redondance avec le Rapport de Gestion, la Municipalité a estimé que toutes les réponses aux questions de la COFIGE figuraient dans dit Rapport. M. le Syndic félicite toutefois la COFIGE d'avoir stimulé les Conseillers/ères par un jeu de Rébus, un moyen pédagogique pour rechercher les réponses aux questions.

M. le Syndic n'a pas d'autres remarques.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses réponses et remarques et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

8.6. Adoption des réponses de la Municipalité

M. le Président passe à l'adoption des réponses de la Municipalité.

Les réponses de la Municipalité aux vœux et remarques de la COFIGE sont acceptées à la majorité. Un avis contraire. Neuf abstentions.

9. Préavis no. 05-2021, du 3 mai 2021, relatif à la demande de crédit pour finaliser le remplacement des luminaires actuels par des LED et l'installation de la télégestion pour tout l'éclairage public de la Commune

M. le Président donne la parole à M. le Municipal Roland MOOSER pour ses commentaires.

M. le Municipal Roland MOOSER :

Le but du préavis est de réduire les coûts de l'éclairage public de la Commune par l'installation de LED, la mise en place de la télégestion et de la détection automatique.

Outre les considérations environnementales et de développement durable, cet assainissement devrait générer une économie de CHF 20'000.- par année, avec un investissement pérenne pour 10 ans au moins.

M. le Président remercie M. le Municipal pour ses commentaires et ouvre la discussion.

Question de M. Ferdinand BARMETTLER : les luminaires installés il y a 10 ans aux Fourches près de la Romande Energie sont conventionnels (pas en LED) et certainement pas encore amortis. Pourquoi n'a-t-on pas installé de LED à cette époque ?

Réponse de M. le Municipal MOOSER : il ne connait pas la réponse aux raisons du choix technique aux Fourches il y a 10 ans. Avec l'installation de LED, l'économie sera substantielle et de plus la démarche s'inscrit parfaitement dans le Plan climatique cantonal qui encourage la réduction de la consommation et qui fournit un soutien financier et logistique aux communes.

M. le Président remercie les intervenants pour leurs questions et réponses.

Il n'y a pas d'autres questions. La discussion est close.

9.1. Rapport de la Commission ad hoc

M. le Président cède la parole à M. Jacques JORDAN Président de la Commission ad hoc pour la lecture de son rapport que les conseillers/ères ont reçu par courriel.

La Commission ad hoc propose d'accepter les conclusions du préavis qui sont :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- d'octroyer à cet effet, à la Municipalité, un crédit d'investissement de CHF 200'000.- ;
- de financer ce montant de CHF 200'000.- par la trésorerie courante ;
- d'amortir cet investissement par le compte no. 9282.9 « Fonds pour travaux futurs ».

M. le Président remercie M. Jacques JORDAN pour son intervention et ouvre la discussion. En l'absence de questions, la discussion est close.

9.2. Rapport de la Commission des finances et de gestion

M. le Président donne la parole à M. Christophe CARREL président de la Commission des finances et de gestion pour la lecture de son rapport que les conseillers/ères ont reçu par courriel.

La Commission des finances et de gestion propose d'accepter les conclusions du préavis qui sont :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- d'octroyer à cet effet, à la Municipalité, un crédit d'investissement de CHF 200'000.- ;
- de financer ce montant de CHF 200'000.- par la trésorerie courante ;
- d'amortir cet investissement par le compte no. 9282.9 « Fonds pour travaux futurs ».

M. le Président remercie M. Christophe CARREL pour son intervention et ouvre la discussion. En l'absence de questions, la discussion est close.

9.3. Adoption du préavis no. 05-2021

M. le Président passe à l'adoption du Préavis no. 05-2021.

Le Conseil communal de Noville :

- Ayant pris connaissance du préavis no. 05-2021 du 03 mai 2021 relatif à la demande de crédit pour finaliser le remplacement des luminaires actuels par des LED et l'installation de la télégestion pour tout l'éclairage public de la commune ;
- Ayant entendu le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de cet objet ;
- Ayant entendu le rapport de la Commission des finances et de gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- d'octroyer à cet effet, à la Municipalité, un crédit d'investissement de CHF 200'000.- ;
- de financer ce montant de CHF 200'000.- par la trésorerie courante ;
- d'amortir cet investissement par le compte no. 9282.9 « Fonds pour travaux futurs ».

M. le Président passe au vote. Le préavis no. 05-2021 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis no. 04-2021, du 22 mars 2021, relatif à une révision du règlement de l'entente intercommunale du SDIS du Haut-Lac

M. le Président cède la parole à M. le Syndic pour ses commentaires.

M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :

Le Règlement d'entente intercommunale du SDIS du Haut-Lac n'étant plus à jour, toutes les Communes concernées doivent accepter les modifications proposées en vue d'un allègement des procédures à venir et pour permettre au SDIS d'être en conformité avec la loi.

Le projet de modification du règlement a été établi à partir du modèle type de l'ECA.

M. le Syndic précise que les frais d'intervention pour le déclenchement intempestif d'un système d'alarme ont été revus. Dorénavant un montant forfaitaire unique de CHF 1'000.- par cas sera facturé.

Pour terminer, M. le Syndic rappelle que la révision du règlement est une obligation légale ordonnée par l'ECA avec qui la collaboration se déroule parfaitement bien.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses explications et ouvre la discussion.

En l'absence de questions, la discussion est close.

10.1. Rapport de la Commission ad hoc

M. le Président transmet la parole à Mme Joëlle DÄNZER, rapporteur de la Commission ad hoc pour la lecture de son rapport que les conseillers/ères ont reçu par courriel.

La Commission ad hoc propose d'accepter les conclusions du préavis no. 04-2021 qui sont :

- d'approuver les modifications du Règlement de l'Entente intercommunale du SDIS du Haut-Lac ;
- sous réserve de leur approbation par les organes délibérants des autres communes membres de l'Entente intercommunale, de soumettre ces modifications du règlement au Canton pour approbation.

M. le Président remercie Mme Joëlle DÄNZER pour son intervention et ouvre la discussion. En l'absence de questions, la discussion est close.

10.2. Adoption du préavis no. 04-2021

M. le Président passe à l'adoption du Préavis no. 04-2021.

Le Conseil communal de Noville

- Ayant pris connaissance du préavis no. 04-2021 du 22 mars 2021 relatif à une révision du règlement de l'entente intercommunale du SDIS du Haut-Lac ;
- Ayant entendu le rapport de la commission ad hoc chargée de l'étude de cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver les modifications du Règlement de l'Entente intercommunale du SDIS du Haut-Lac ;
- sous réserve de leur approbation par les organes délibérants des autres communes membres de l'Entente intercommunale, de soumettre ces modifications du règlement au Canton pour approbation.

M. le Président passe au vote. Le préavis no. 04-2021 est accepté à l'unanimité.

11. Divers

M. le Président sollicite l'Assemblée pour d'éventuels Divers.

Question de M. Claude-Alain STETTLER :

Qu'en est-il du renouvellement des Commissions pour la nouvelle législature ?

Quelle est la règle d'entrée en fonction pour les suppléants des Commissions ?

Réponse de M. le Président Yves PELLET :

Les Commissions seront constituées lors de l'Assermentation du 28 juin prochain. Un courrier d'information a été envoyé aux nouveaux élus. Quelques personnes se sont annoncées pour faire partie des Commissions. Quant aux membres en place, ils doivent confirmer leur intention de rester en fonction auprès du Président ou du Secrétaire.

Le suppléant d'une Commission est considéré comme un « viennent-ensuite ». Il remplace le démissionnaire d'une Commission. Il ne peut pas siéger dans une Commission pour raison d'absence d'un membre permanent ou pour permettre à la Commission de siéger en majorité.

Remarque de Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER :

Pour rebondir sur la problématique GPS de M. Claude-Alain STETTLER à Crebelley, il aura fallu 8 années de discussions avec Google Maps pour leur expliquer que dans la région il existait deux « Chemin du Bey 6 », l'un à Noville et l'autre à Rennaz. Cela a valu un ballet incessant de camions de livraison devant le domicile de Mme DAPPLES DÜNNER, puisque le Chemin du Bey à Rennaz se situe dans une zone industrielle.

Par ailleurs, Mme DAPPLES DÜNNER revient sur son intervention du 17 mars dernier concernant d'éventuelles dépenses supplémentaires à prévoir sur les aménagements scolaires de l'ASPIHL. Elle souhaite un complément d'information de la part de M. le Syndic.

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :

Lors de la création de l'ASPIHL, un crédit de CHF 35 millions a été accepté pour le projet de centre scolaire intercommunal. Mais ce crédit ne peut pas être attribué à volonté. En septembre 2021, une nouvelle répartition des fonds sera discutée. Les montants alloués sont suffisants pour le moment. Toutefois, il est prévu que les Communes prennent à leur charge certaines dépenses. C'est dans ce contexte qu'un poste d'adjoint administratif sera créé. De même, un architecte a été mandaté pour les infrastructures scolaires provisoires et permanentes.

Information de Mme la Municipale Corinne BAILLIF GROGNUZ :

La Commune de Noville va accueillir le spectacle en extérieur « L'Enfant » joué par la Compagnie romande DOPAMINE, adapté et mis en scène par Karim Slama. Le spectacle sera joué le vendredi, 6 août 2021 à 18h00 et le second à 20h00 pour les adultes, dans la prairie côté ouest de la Salle du Battoir. Le spectacle est gracieusement offert aux habitants de Noville.

M. le Président remercie les intervenants.

Avant de clore la dernière séance de la législature, M. le Président remercie les « Lovats » pour le travail accompli durant ces cinq années au profit de notre magnifique Commune. Il donne rendez-vous à la séance d'assermentation du 28 juin prochain, et invite l'Assemblée à prendre l'apéritif.

La séance est close à 23h08.

Yves PELLET
Président

CANT. DE VAUD
CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Kim KAUFFMANN
Secrétaire

Agenda des séances 2021 :

Lundi, 28 juin à 18h00 au Battoir (assermentation)

Jeudi, 14 octobre

Vendredi, 10 décembre